



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 108436

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur la modernisation et la rationalisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'oeuvre sur les monuments historiques, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent notamment d'obliger le maître d'oeuvre sur un monument historique classé à proposer au propriétaire l'ensemble des solutions de restauration envisageables ainsi qu'une estimation de leurs coûts. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108436

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11196